

- > Prescripteurs de médicaments d'exception
- > Pharmaciens

## Modifications au répertoire des Codes des médicaments d'exception

Nous vous avisons de modifications apportées au répertoire des *Codes des médicaments d'exception* qui entrent en vigueur le 15 décembre 2021.

### 1 Système respiratoire : Ajout d'un nouveau médicament associé au code RE41

Un nouveau médicament d'exception s'ajoute au répertoire des *Codes des médicaments d'exception*. Il peut désormais être autorisé si la condition clinique de la personne assurée correspond à l'indication reconnue de paiement. Il s'agit de :

- INDACATÉROL (ACÉTATE D') / MOMÉTASONE (FUROATE DE) – *Aectura<sup>MC</sup> Breezhaler<sup>MC</sup>*

#### Code RE41

Pour le traitement de l'asthme et d'autres maladies obstructives réversibles des voies respiratoires, chez les personnes dont le contrôle de la maladie est insuffisant malgré l'utilisation d'un corticostéroïde en inhalation.

### 2 Système cardiovasculaire : Ajout d'un nouveau code pour un médicament d'exception déjà codifié

Une nouvelle indication de paiement s'ajoute au médicament d'exception **DAPAGLIFLOZINE – *Forxiga<sup>MC</sup>*** soit pour le traitement des personnes atteintes d'insuffisance cardiaque. Si la condition médicale de la personne assurée correspond à l'indication reconnue pour le paiement, la DAPAGLIFLOZINE pourra être remboursée en inscrivant sur l'ordonnance le code suivant :

#### Code CV399

Pour le traitement des personnes atteintes d'insuffisance cardiaque de **classe II ou III** de la *New York Heart Association* (NYHA) qui :

- présentent une dysfonction systolique ventriculaire gauche (avec une fraction d'éjection  $\leq 40\%$ );  
et
- reçoivent depuis **au moins 4 semaines** un inhibiteur de l'enzyme de conversion de l'angiotensine (IECA) ou un antagoniste des récepteurs de l'angiotensine II (ARA), en combinaison avec un bêta-bloquant, à moins de contre-indication ou d'intolérance.

*Note : L'usage de la dapagliflozine pour le traitement des personnes atteintes d'insuffisance cardiaque de **classe I ou IV** de la NYHA ne correspond pas à l'indication de paiement.*

Cette nouvelle indication s'ajoute à celles déjà codifiées pour le traitement des personnes diabétiques de type 2 :

#### Code EN148

Pour le traitement des personnes diabétiques de type 2 **en association avec la metformine**, lorsqu'une sulfonylurée est contre-indiquée, non tolérée ou inefficace.

Par inefficacité, on entend une non-atteinte de la valeur d'hémoglobine glyquée (HbA1c) adaptée au patient.

**Code EN149**

Pour le traitement des personnes diabétiques de type 2 **en association avec une sulfonylurée**, lorsque la metformine est contre-indiquée, non tolérée ou inefficace.

Par inefficacité, on entend une non-atteinte de la valeur d'hémoglobine glyquée (HbA1c) adaptée au patient.